



DECISION MUNICIPALE N° **23** /DM/C-AYOS/2026 DU **15/05/2026**

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/C-AYOS/CIPM/2026 du 06 février 2026, en procédure d'urgence pour l'entretien de certains espaces publics dans la Commune d'Ayos.

Financement : Budget de la Commune d'Ayos, Exercices 2026 et suivants.

Le Maire de la Commune d'Ayos, Maître d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la Loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2026 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- Vu l'Arrêté n°000213/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ;
- Vu la Décision n°000264/D/MINMAP/CAB du 08 septembre 2025 portant désignation du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Ayos ;
- Vu la Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des Loïs de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la Lettre-Circulaire N°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
- Vu Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°03/AONO/C-AYOS/CIPM/2026 du 06 février 2026, en procédure d'urgence pour l'entretien de certains espaces publics dans la Commune d'Ayos et ses Additifs ;
- Vu les offres des soumissionnaires ;
- Vu le Procès-Verbal du 08 mai 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Ayos ;
- Vu la Lettre de Notification de la Proposition d'Attribution du 08 mai 2026 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Ayos ;

**DECIDE :**

**Article 1** : L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'entretien de certains espaces publics dans la Commune d'Ayos :

| N° Lot     | Type d'intervention  | Nom et Adresse de l'entreprise retenue | Montant TTC Corrigé en chiffres (en FCFA) | Montant TTC Corrigé en lettres (en FCFA)   | Délai d'exécution |
|------------|--|--|---|--|-------------------|
| Lot unique | Entretien de certains espaces publics dans la Commune d'Ayos | ETS ALATARD<br>Tel : 655 00 51 17      | 99 994 703                                | Quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trois | 06 mois           |

**Article 2** : Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos, pour la souscription de son projet de Marché.

**Article 3** : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Copie : ARMP

Ayos, le **15/05/2026**

